

Football Féminin

Demande d'autorisation de jeu exceptionnelle

1. Prescription

Préscription d'exécution Article 42 :

- Les joueurs en âge d'évoluer dans les catégories juniors C, D, E, F et G ne sont pas autorisés à jouer en équipes actives.
- 2. Un joueur en âge d'évoluer en catégories juniors A et B a le droit de jouer en équipes actives et équipes M21 de la Swiss Football League sans perdre son autorisation de participation dans sa catégorie junior.

2. Date limite d'introduction des demandes

- Première tour: La demande peut être déposée au plus tard au cours de la semaine 27 (fin juin).
- Deuxième tour : La demande peut être déposée au plus tard dans la semaine 9 (fin février).

3. Examen du dossier

La demande ne sera examinée que dans les conditions suivantes :

- Soumission de la demande en temps utile - voir point 2
- Justification de la demande – voir point 5
- Confirmation de représentant légal (pour juniores et juniors jusqu'à 18 ans) - voir point 6
- Attestation médicale : Un médecin confirme que la joueuse peut jouer psychologiquement et physiquement au niveau supérieur

**ASSOCIATION FRIBOURGEOISE DE FOOTBALL
FREIBURGER FUSSBALLVERBAND**

Route de l'Aurore 7 – 1700 Fribourg

☎ 026 466 40 87

Internet: www.football.ch/aff – Email: aff.ffv@football.ch

4. Demandeur - Club

Saison

Date

Club

Numéro du club

Responsable

Fonction

E-Mail

Signature du responsable du club

5. Joueuse

Nom / Prénom

Date de naissance

No de passeport

Catégorie actuelle

Nouvelle catégorie

Justification de la demande

**ASSOCIATION FRIBOURGEOISE DE FOOTBALL
FREIBURGER FUSSBALLVERBAND**

Route de l'Aurore 7 – 1700 Fribourg

☎ 026 466 40 87

Internet: www.football.ch/aff – Email: aff.ffv@football.ch

6. Confirmation de représentant légal (pour juniores et juniors jusqu'à 18 ans)

Nom

Prénom

Consentement -
déclaration

Les parents confirment par la suite qui désirent que leur enfant puisse
Jouer dans la catégorie supérieure.

Signature parents

7. Annexes

oui

non

Annexes

Certificat médical délivré par un médecin. Le certificat confirme que le joueur est mentalement et physiquement apte à jouer dans la catégorie demandée.